

Règlement pêche année 2026

Pêche à la carpe à la canne au coup

La pêche se pratique principalement sur les secteurs de pêche de jour du plan d'eau "voir plan"

Les cannes et supports ne doivent en aucun cas être déposer sur le chemin de promenade.

Elle peut être pratiquée sur les postes sur réservation en complément de la pêche en batterie.

Fil maximum 35 centième, hameçon 8/10/12 sans ardillon obligatoire. Elastique creux obligatoire maxi 4mm.

Equipement no-kill épuisette carpe démontable obligatoire et tapis de réception de bonne taille.

Pour la pratique de cette pêche la carte fédérale de l'AAPPMA d'Attichy + l'option étang est obligatoire.